

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION
174, Route de Le Val – CS 70325 – 83 175 BRIGNOLES CEDEX

DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° 2023 12 - 05

**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN CONTENEUR DE STOCKAGE
POUR LES DEEE SUR L'ESPACE-TRIS A TOURVES**

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°04/06.03.2023 du Comité Syndical du 06 mars 2023 portant délégations du Comité Syndical au Président et au bureau,
VU la proposition de contrat de mise à disposition d'un conteneur de stockage pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

CONSIDERANT que le gisement des DEEE nécessite d'être sécurisé afin d'éviter les pillages et les vols,

CONSIDERANT que la société Ecosystem propose, dans le cadre d'une expérimentation, la mise à disposition gratuite d'un conteneur sécurisé pendant 6 mois,

CONSIDERANT que le conteneur devra obligatoirement être équipé d'une rampe d'accès,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat avec la société Ecosystem, pour la mise à disposition gratuite d'un conteneur sécurisé pendant 6 mois, pour stocker les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sur le site à TOURVES,

ARTICLE 2 : D'acquérir auprès de CAP CONTAINER une rampe d'accès d'un montant de 490,00 € H.T,

ARTICLE 3 : Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain Comité Syndical,

ARTICLE 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var, affichée aux locaux administratifs du SIVED NG et publiée aux Recueils des Actes Administratifs.

ARTICLE 5 : Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 20 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

Eric AUDIBERT

Document rendu exécutoire :

Par télétransmission au contrôle de légalité.

